

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 05/2016-2021

Demande de crédit d'étude pour la requalification du chemin des Lentillères

Madame la Présidente
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis 05/2016-2021 s'est réunie le mardi 23 août 2016 dans la salle de conférence Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Madame Aurélie Regamey	CDC
Madame Catherine Wicht	CDC
Monsieur Alexandre Jaggi	CDC
Madame Béatrice Gitera	PS
Monsieur Daniel Schläfli	PS
Madame Dorothée Noirat	ROLC, présidente
Monsieur Patrick Ebner	ROLC absent

Les autorités communales étaient représentées par Madame Jatton, Municipale, monsieur Toledano, chef de service Infrastructure et travaux. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs explications.

Préambule :

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Frs 190'000.- dont 70'000.- ont déjà été investi par la municipalité dans un compte d'attente pour les études du projet routier de la requalification du chemin des Lentillères.

Situation :

Le chemin des Lentillères est actuellement un chemin de 3m de large à sens unique. Il desservait les entrepôts de la COOP.

L'adoption du plan de quartier (PQ) des Lentillères Nord (préavis 75/2011-2016) ainsi que la requalification du chemin des Lentillères (préavis 76/2011-2016), deux préavis indissociables, ont été acceptés par notre conseil en 2015.

Projet :

L'étude permettra à la commune, de connaître les coûts des travaux pour l'infrastructure routière et de préparer le préavis de demande de construction.

Le projet routier qui est entièrement à la charge de la commune comprend les installations suivantes :

Élargissement de la route de 3m à 6m.

Route à double sens pour permettre la viabilité du quartier OASSIS

Trottoirs - mobilité douce - arrêts des transports publics – entrées et sorties de parking

Route de 350m connectée entre la rue de Morges et la route cantonale (RC) 82

Les carrefours réalisés tiendront compte des aménagements routiers futurs (BHNS, passerelle de la Migros....)

Discussion :

Ce préavis fait suite aux deux préavis sus-mentionnés déjà acceptés.

Le projet proposé est bien pensé et ne devrait pas être modifié lors de la construction de « Lentillères Sud »

Vu l'importance du nouveau quartier et l'accès à celui-ci la requalification du chemin des Lentillères est nécessaire.

Recommandation de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la commission vous propose Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis 05/2016-2021 tel que proposé par la municipalité.

Crissier, le 9 septembre 2016

Pour la Commission
Présidente - rapporteure
Dorothée Noirat

